

ENJEU 3

UNE ADAPTATION À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

Les services de garde éducatifs à l'enfance et l'école accueillent une grande diversité de personnes qui ont des besoins différents et auxquelles s'offrent de nombreuses trajectoires vers la réussite éducative. Chaque enfant et chaque élève est unique; leurs différences doivent être considérées comme des occasions d'enrichissement sur le chemin de la réussite, et non comme des obstacles.

La réussite éducative est à la mesure du potentiel et des aspirations de la personne. Aussi les exigences scolaires ou les objectifs éducatifs peuvent-ils varier selon les personnes, leurs besoins

et leur rythme d'apprentissage. À ce titre, pour que les enfants et les élèves qui ont des besoins particuliers puissent réussir, se développer globalement et atteindre leur plein potentiel, des démarches de planification individualisées de services sont nécessaires. Reconnaître la diversité des personnes, c'est aussi ajuster la nature et le niveau des attentes à leur égard.

Jamais comme aujourd'hui l'interaction entre les acteurs du milieu des services éducatifs et leurs partenaires, notamment ceux du secteur de la santé et des services sociaux, n'aura demandé autant de vision, de cohérence et d'efficacité.

ORIENTATION 3.1

RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES PERSONNES ET VALORISER L'APPORT DE CHACUN

L'ouverture aux autres et la mise en valeur de la diversité des personnes confèrent à l'apprentissage du vivre-ensemble une importance capitale dans la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs choses en dépendent, comme la qualité des relations personnelles et sociales de l'enfant et de l'élève, le sentiment d'appartenance et d'inclusion sociale ainsi que le dynamisme et la pérennité de l'engagement dans le parcours éducatif.

Pour que tous puissent bénéficier de cette diversité dans un climat d'ouverture et de confiance, les milieux éducatifs doivent être à l'image de la société et des valeurs citoyennes qui l'animent. À cet égard, l'intégration en classe ordinaire des personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est certainement une voie intéressante pour améliorer leurs conditions de réussite. Une telle approche découle des principes d'inclusion et de mixité sociale qui sous-tendent la présente politique.

La mixité est une dimension incontournable de notre environnement sociétal et, à ce titre, elle fait partie des apprentissages de la vie. La mixité sociale doit être bien intégrée dans les milieux éducatifs, parce que ces derniers constituent un point de rencontre déterminant dans le parcours des personnes, où il leur est donné de vivre avec les autres et de faire leurs premiers pas dans la vie citoyenne. La langue étant un élément essentiel de la communication et du vivre-ensemble, il faut réitérer l'importance des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

ORIENTATION 3.2

DÉPLOYER DES SERVICES ÉDUCATIFS ACCESSIBLES, DE QUALITÉ ET ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

Les milieux éducatifs doivent offrir des parcours diversifiés et fluides, adaptables aux capacités et aux aspirations des personnes, notamment celles ayant des besoins particuliers. Privilégier l'intégration en classe ordinaire des personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage implique d'offrir au personnel enseignant le soutien approprié de diverses ressources techniques et professionnelles compétentes. La diversité des besoins inclut également ceux des personnes douées et des personnes qui n'éprouvent pas de difficultés particulières. Les services éducatifs doivent savoir répondre à l'ensemble de ces besoins tout en maintenant un haut niveau de qualité.

L'accessibilité implique aussi des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), car en dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, la RAC demeure un enjeu majeur, notamment en ce qui concerne les modalités d'acquisition de compétences manquantes. L'entrée ou le retour des personnes dans le système scolaire résulte de trajectoires personnelles, professionnelles et sociales diverses, qu'il faut considérer à leur juste valeur pour bien évaluer les besoins, les aptitudes et le potentiel de développement.

Le fait que la réussite éducative s'inscrive dans une perspective plus large que la réussite scolaire confère une importance significative aux services éducatifs complémentaires. Ces services peuvent toucher notamment : la promotion de la participation de l'élève à la vie éducative; l'éducation aux droits et aux responsabilités; l'animation sur le plan sportif, culturel, social et scientifique; l'animation et l'engagement communautaires; le soutien à l'utilisation des ressources documentaires; l'information et l'orientation scolaires et professionnelles; la psychologie, la psychoéducation, l'éducation spécialisée, l'orthopédagogie et l'orthophonie; la santé et les services sociaux; et les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Ces types de services s'adressent à la personne dans sa globalité, misent sur ses forces et ses aspirations, et lui proposent des activités qui favorisent son développement au sens large. Non seulement ils font partie des facteurs de réussite, mais ils peuvent contrer les facteurs de risque susceptibles de nuire à son développement.

« L'ENFANT DOIT APPRENDRE
À SE CONNAÎTRE ET À DÉFINIR
LUI-MÊME SA PROPRE RÉUSSITE. »

Parent, consultation régionale, Estrie,
le 28 octobre 2016

ORIENTATION 3.3

INTERVENIR À TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNANCE POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Depuis le début des années 60, ce sont les valeurs d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui ont assuré l'essor de notre système d'éducation et sa contribution au développement social et économique du Québec. Si celui-ci a accompli de grandes réalisations au cours des dernières décennies, il faut aujourd'hui continuer de progresser dans cette voie. La convergence de mutations sociales, économiques, technologiques, démographiques et culturelles que vit le Québec nous oblige collectivement à réexaminer et à actualiser les façons de mettre en pratique ces valeurs et ainsi assurer l'égalité des chances de tous les enfants et de tous les élèves.

Par ailleurs, tant le gouvernement que les réseaux scolaires et les services de garde éducatifs à l'enfance devront constamment veiller à ce que l'élaboration et l'application des politiques publiques, des encadrements législatifs, administratifs et réglementaires, des plans d'action et des mesures destinés aux enfants et aux élèves garantissent un accès équitable à des services éducatifs de qualité et adaptés à leurs besoins. Dans le Québec du 21^e siècle, aucun enfant ou élève ne devrait être tenu à l'écart du système éducatif pour des motifs économiques ou autres.

Assurer l'égalité des chances implique également un accroissement significatif des efforts pour améliorer la qualité des services et la rapidité des interventions auprès des personnes ayant des besoins particuliers ainsi que des enfants ou des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou issus de milieux défavorisés. En vertu de la Loi sur l'instruction publique, la responsabilité d'assurer les services et le soutien à ces élèves incombe aux commissions scolaires. Ces dernières doivent soutenir les établissements dans l'adaptation des services éducatifs aux besoins des élèves et selon l'évaluation qu'elles doivent faire de leurs capacités. Cette responsabilité incombe aussi aux établissements d'enseignement privés, qui devront poursuivre leurs efforts d'intégration de ces élèves. Enfin, assurer l'égalité des chances, c'est aussi favoriser l'accès à la plus large gamme de services éducatifs disponibles, notamment aux projets pédagogiques particuliers offerts dans certaines écoles.

« UNE ÉCOLE QUI OFFRE BEAUCOUP, C'EST
UNE ÉCOLE QUI PERMET DE SE DÉVELOPPER,
MAIS DE SE TROMPER AUSSI. »

Élève, consultation nationale, le 2 décembre 2016